

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

GROUPE TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

Le Groupe TUNISIE LEASING publie ci-dessous ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Cabinet M.S.Louzir (Mohamed LOUZIR) et cabinet FINOR (Faycal DERBEL)

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2009
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin		31-déc		Notes	30-juin		31-déc
		2009	2008	2008			2009	2008	2008
ACTIFS					CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Liquidités et équivalent de liquidités	5	4 700 188	9 324 528	7 657 774	PASSIFS				
Créance sur la clientèle					Emprunts et ressources spéciales				
Créances de leasing : encours financier		425 442 507	365 558 515	394 880 126	Concours bancaires		16 297 376	15 010 314	12 136 865
Moins : provisions		(9 717 650)	(9 599 251)	(11 059 444)	Emprunts et dettes rattachées	14	361 806 404	315 556 138	336 752 756
	6	415 724 857	355 959 264	383 820 682	Total Emprunts et ressources spéciales		378 103 780	330 566 452	348 889 621
Créances de leasing : Impayés		13 189 206	14 919 032	13 085 615	Autres Passifs				
Moins : provisions		(10 509 029)	(12 653 690)	(10 698 652)	Fournisseurs et comptes rattachés		19 068 908	20 392 468	16 494 450
Intérêts constatés d'avance	7	2 680 177	2 265 342	2 386 963	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	28 141 637	31 129 256	29 980 482
		(3 324 358)	(2 808 240)	(3 149 928)	Provisions pour passifs et charges	15	1 673 819	1 324 629	1 397 531
Total des créances sur la clientèle		415 080 676	355 416 366	383 057 717	Passifs impôts différés	12	3 713 018	615 963	3 211 867
Acheteurs factorés		85 873 428	83 659 588	82 933 206	Dettes envers la clientèle	16	11 915 926	9 309 362	10 858 632
Moins : provisions		(2 097 506)	(1 790 158)	(1 767 108)	Autres passifs	17	11 617 061	9 385 509	10 114 466
	8	83 775 922	81 869 430	81 166 098	Total des autres passifs		76 130 368	72 157 187	72 057 429
Portefeuille titres de placement		1 373 261	465 155	513 768	CAPITAUX PROPRES				
Portefeuille d'investissement					Capital social		29 000 000	28 500 000	28 500 000
Titres mis en équivalence		9 189 877	8 566 964	8 688 759	Réserves consolidées		33 544 127	28 111 873	27 971 407
Autres immobilisations financières		7 084 023	5 923 745	5 073 854	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		62 544 127	56 611 873	56 471 407
Moins : provisions		(783 069)	(1 169 333)	(722 349)	Résultat consolidé		8 102 606	6 369 038	11 350 225
Total portefeuille d'investissement	9	15 490 831	13 321 376	13 040 264	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	70 646 733	62 980 911	67 821 632
Valeurs immobilisées					INTERETS MINORITAIRES	19	26 454 155	22 576 427	24 591 689
Immobilisations incorporelles		4 049 628	3 545 746	3 813 970	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		97 100 888	85 557 338	92 413 321
Moins : amortissements		(3 159 135)	(2 726 869)	(2 935 490)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		551 335 036	488 280 977	513 360 370
	10	890 493	818 877	878 480					
Immobilisations utilisées par la société		22 039 471	18 016 853	19 727 585					
Moins : amortissements		(7 038 799)	(6 105 228)	(6 346 904)					
	11	15 000 672	11 911 625	13 380 681					
Total des valeurs immobilisées		15 891 165	12 730 502	14 259 161					
Actifs d'impôts différés	12	4 152 729	2 365 057	4 268 837					
Autres actifs	13	10 870 263	12 788 563	9 196 751					
TOTAL DES ACTIFS		551 335 036	488 280 977	513 360 370					

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2009	2008	31-déc 2008
Revenu de crédit bail	20	24 905 083	20 645 666	44 426 903
Revenu du factoring	21	3 827 321	3 711 416	7 862 278
Revenu des opérations de location longue durée		1 941 817	1 495 063	3 161 068
Autres produits d'exploitation		321 056	238 738	566 142
Total des Produits d'exploitations		30 995 277	26 090 883	56 016 391
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(11 738 470)	(10 331 143)	(22 142 127)
PRODUITS DES PLACEMENTS		207 413	253 419	517 265
PRODUIT NET		19 464 220	16 013 159	34 391 529
Charges de personnel		(3 853 058)	(3 208 407)	(6 284 895)
Autres charges d'exploitation		(4 165 089)	(3 466 795)	(6 887 697)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	1 082 670	1 240 855	(866 815)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(1 356 936)	(1 345 633)	(2 569 581)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(330 612)	(387 544)	58 366
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 841 195	8 845 634	17 840 908
Autres gains ordinaires		297 662	170 637	685 174
Autres pertes ordinaires		(20 561)	(39 735)	(306 869)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		11 118 295	8 976 537	18 219 212
Impôts différés		(64 465)	150 539	71 673
Impôts exigibles		(2 593 637)	(2 475 013)	(4 462 657)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		8 460 193	6 652 063	13 828 228
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		1 801 321	1 235 643	1 357 438
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		10 261 514	7 887 706	15 185 666
Part revenant aux intérêts minoritaires		(2 158 908)	(1 518 668)	(3 835 441)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		8 102 606	6 369 038	11 350 225
Résultat par action		1,397	1,098	1,957

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

(exprimé en dinar tunisien)

	30-juin 2009	2008	31-dec 2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	164 898 678	122 094 767	288 327 322
Encaissements reçus des acheteurs factorés	112 373 661	99 982 026	227 970 991
Financements des adhérents	(112 974 491)	(104 408 174)	(228 329 292)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 971 440)	(5 087 657)	(9 236 318)
Intérêts payés	(9 843 228)	(8 334 782)	(20 241 571)
Impôts et taxes payés	(8 739 464)	(3 555 298)	(6 136 372)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(160 200 647)	(144 789 599)	(312 401 664)
Autres flux de trésorerie	(205 462)	676 063	(504 762)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(20 662 394)</u>	<u>(43 422 655)</u>	<u>(60 551 666)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 463 649)	(2 984 185)	(6 405 412)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	23 040	116 851	43 506
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 535 308)	(2 192 656)	(3 945 131)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	747 943	5 872 262	8 509 588
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(8 227 974)</u>	<u>812 272</u>	<u>(1 797 449)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'action	1 000 000	4 114 000	4 070 000
Dividendes et autres distributions	(5 470 382)	(4 355 643)	(4 471 718)
Encaissements provenant des emprunts	98 044 603	70 672 423	158 502 505
Remboursement d'emprunts	(85 633 377)	(48 912 800)	(111 097 183)
Flux liés au financement à court terme	14 628 478	10 165 829	5 803 386
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>22 569 322</u>	<u>31 683 810</u>	<u>52 806 990</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>(95 056)</u>	<u>236 224</u>	<u>154 767</u>
Variation de trésorerie	<u>(6 416 102)</u>	<u>(10 690 349)</u>	<u>(9 387 359)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(4 279 091)	5 108 269	5 108 268
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(10 695 192)	(5 582 080)	(4 279 091)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé principalement de treize sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 30 juin 2009 à la somme de 29.000.000 dinars divisé en 5.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 30 juin 2009, à la somme de 1.200.000.000 DZD divisé en 1.200.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement de titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 30 juin 2009 à 5.000.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 30 juin 2009 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital s'élève à 4.830.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 5 dinars chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 1.500.000 dinars, divisé en 150.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998 avec un capital de 3.000.000 dinars, divisé en 300.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002 avec un capital de 5.500.000 dinars, divisé en 550.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe TLG.

Son capital social s'élève à 4.100.000 dinars, divisé en 41.000 actions de 100 dinars chacune, détenu, principalement, par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring.

- **Tunis Call Center (TCC)** est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing. Elle est contrôlée conjointement par Tunisie Leasing et Tunisie Valeurs.

Son capital social s'élève à 1.050.000 dinars, divisé en 105.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

-
- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.
Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

 - **Société Pole de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009.
Son capital social s'élève à 1.000.000 dinars divisé en 100.000 parts de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après

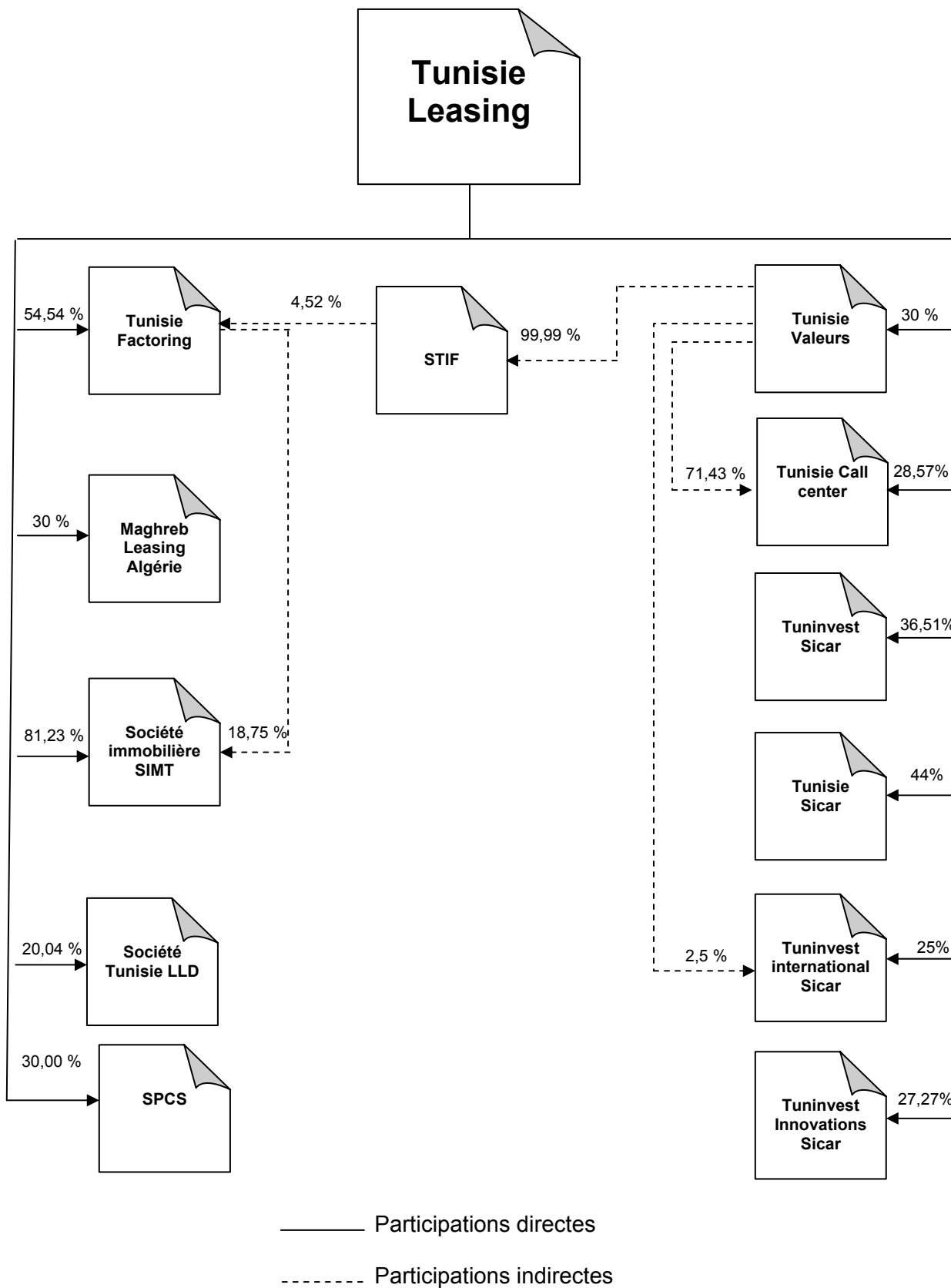
Tableau des Participations au 30 Juin 2009

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call Center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	36,51%	65 999	44,00%	75 000	25,00%	150 000	27,27%	545 448	54,54%	29 997	28,57%	33 306	81,23%			501	20,04%	359 999	30,00%	29 998	30,00%
Tunisie Valeurs							7 500	2,50%					74 998	71,43%			39 994	99,99%	750	30,00%				
Tunisie SICAR																								
Tuninvest SICAR																								
Tuninvest International SICAR																								
Tunisie Factoring															7 688	18,75%								
Tunis Call Center																								
Société Immobilière (SIMT)																								
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												45 227	4,52%											
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																								
Autres	35 000	70,00%	613 355	63,49%	84 001	56,00%	217 500	72,50%	400 000	72,73%	409 325	40,93%	5	0,00%	6	0,01%	6	0,02%	1 249	49,96%	840 001	70,00%	70 002	70,00%
Total	50 000	100,00%	966 000	100,00%	150 000	100,00%	300 000	100,00%	550 000	100,00%	1 000 000	100,00%	105 000	100,00%	41 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	1 200 000	100,00%	100 000	100,00%

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		54,54%		28,57%		21,43%		81,23%				20,04%	(*) 79,40%	30,00%		30,00%
Tunisie Valeurs							0,75%												30,00%						
Tunisie SICAR																									
Tuninvest SICAR																									
Tuninvest International SICAR																									
Tunisie Factoring																10,48%									
Tunis Call Center																									
Société Immobilière (SIMT)																									
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,36%													
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																									
Autres																									
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		54,54%	1,36%	28,57%	21,43%	81,23%	10,48%	0,00%	30,00%	20,04%	79,40%	30,00%	0,00%	30,00%	0,00%	
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		55,90%		50,00%		91,72%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%		

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 30 Juin 2009**



NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunis Call Center	Influence notable (2)	Mise en équivalence
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif (3)	Intégration globale
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Tunisie Leasing détient 28,57% de la société Tunisie Call Center. Celle-ci est consolidée selon la méthode de mise en équivalence au 30 juin 2009. En effet, il n'existe plus de contrôle conjoint entre Tunisie Valeur et Tunisie Leasing.

(3) Les titres TLLD détenus respectivement par Tunisie Valeurs (750 parts) et par TFG (1235 parts) en vertu des contrats de portage pour le compte de Tunisie Leasing ont été pris en compte dans le pourcentage d'intérêt du Groupe comme s'ils étaient détenus directement par Tunisie Leasing.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels intermédiaires, soit le 30 juin.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38 ;

- ***Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiable des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Construction	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 30 Juin, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative au contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers

4.6 : Politique de provisions

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Filiale (Tunisie Factoring)

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

4.6.1 : Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à

des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

4.6.2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

4.6.3 : Valeur du matériel en leasing (Tunisie Leasing) :

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2007

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location étaient les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

A partir de 2007

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 26 décembre 2007 a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du matériel donné en leasing comme suit :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 25% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 50% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

4.6.4 : Les autres garanties (Tunisie Factoring)

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
 - . Des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
 - . Des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	tunisie leasing	tunisie factoring	tunisie L.L.D	S.I.M.T	M.L.Algérie	S.P.C.S	TOTAL
Banques	1 078 290	3 949	256 858	137 068	3 147 420	68 519	4 692 104
Caisse	4 446	254	3 370			14	8 084
TOTAL	1 082 736	4 203	260 228	137 068	3 147 420	68 533	4 700 188

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
- Créances de leasing (encours financiers)	419 972 472	360 728 522	391 414 717
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	983 634	552 666	434 971
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	4 486 401	4 277 327	3 030 438
Total Brut	425 442 507	365 558 515	394 880 126
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(9 703 490)	(9 521 320)	(11 050 428)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(14 160)	(77 931)	(9 016)
Total provisions	(9 717 650)	(9 599 251)	(11 059 444)
- Solde net	415 724 857	355 959 264	383 820 682

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	3 478 209	3 251 018	3 164 238
- Intérêts de retard à facturer	16 613	28 737	31 181
Montant brut	3 494 822	3 279 755	3 195 419
A déduire :			
- Provisions	(459 092)	(716 155)	(341 418)
- Produits réservés	(312 507)	(359 777)	(392 569)
Montant net	2 723 223	2 203 823	2 461 433
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	9 545 825	11 490 719	9 741 637
- Créances radiées	148 559	148 558	148 559
Montant brut	9 694 384	11 639 277	9 890 196
A déduire :			
- Provisions	(8 079 523)	(9 611 175)	(8 223 805)
- Produits réservés	(1 449 922)	(1 744 981)	(1 474 619)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
Montant net	16 381	134 563	43 214
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(59 428)	(73 044)	(117 685)
Solde des clients et comptes rattachés	2 680 177	2 265 342	2 386 963

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 juin 2009, comme suit :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux	71 507 465	69 671 852	67 869 149
Comptes des acheteurs export	5 587 317	1 327 776	1 666 863
Comptes des acheteurs import	8 778 646	12 659 960	13 397 193
<u>Sous total</u>	(A) <u>85 873 428</u>	<u>83 659 588</u>	<u>82 933 206</u>
A déduire			
Provisions	(2 097 506)	(1 790 158)	(1 767 108)
<u>Montant net</u>	<u>83 775 922</u>	<u>81 869 430</u>	<u>81 166 098</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	795 013	156 415	207 229
Fonds de garantie (*)	18 353 034	21 804 752	22 420 441
Disponible	8 993 590	9 168 089	7 352 812
<u>Sous total</u>	(B) <u>28 141 637</u>	<u>31 129 256</u>	<u>29 980 482</u>
<u>Encours de financement des adhérents</u>	(A) - (B) <u>57 731 791</u>	<u>52 530 332</u>	<u>52 952 724</u>
(*) Compte adhérent FDG	9 574 389		
Compte adhérent Import	8 778 646		

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
Titres mis en équivalence	9 189 877	8 566 964	8 688 759
Titres immobilisés	5 842 470	4 798 145	3 933 815
Prêts au personnel	981 781	652 995	844 365
Dépôts et cautionnements versés	33 075	21 280	68 976
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	226 698	225 662	226 698
<u>Total brut</u>	<u>16 273 900</u>	<u>14 265 046</u>	<u>13 762 613</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(759 804)	(924 194)	(698 584)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(5 385)	(1 596)	(5 885)
<u>Total net de provision</u>	<u>15 490 831</u>	<u>13 321 376</u>	<u>13 040 264</u>

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 30 Juin 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	1 931 664	(58 869)	(170 077)	645 760	2 348 478	36,51%
* Tunisie Sicar	659 990	0	(82 445)	229 890	807 435	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 262 955	0	709 935	445 538	2 418 428	30,00%
* Tuninvest International Sicar	772 500	0	409 345	444 635	1 626 480	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	0	(42 780)	19 568	1 476 788	27,27%
*Tunis call center	565 417	(40 451)	(28 628)	15 930	512 268	50,00%
Total	6 692 526	(99 320)	795 350	1 801 321	9 189 877	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
- B.T.S	500	10	5 000		1997	
- S T I F	1	10	10		2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000	50 000	2002	
- Esprit	6 100	10	61 000		2003	
- Polyclinique La Marsa	420	100	99 540	69 394	2005	
- HOLDEFI	44 762		812 886		2006	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910	42 910	2000	(*)
- S.T.P.A	1 060	500	530 000	530 000	2001	(*)
- Etablissement Abdelmoula	2 914	27	77 804		2003	(*)
- Hotel GRANADA	24 386	10	243 860		2004	(*)
- Société Méhari Hammamet	2 000	100	200 000		2005	(*)
- Société BYZACENE	1 597	100	159 700		2006	(*)
- Société PROMOTEL	3 250	100	325 000		2006	(*)
- PALMA	327	500	163 340		2007	(*)
- Sté de Promotion Touristique Douz Hôtel	150	500	75 000		2005	(*)
-M.B.G	20 000	100	2 000 000		2009	
-Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	13 320	19	246 420		2009	
-Tunisian Health Care Centers	60 000	10	450 000	67 500	2008	
-Société Golden Yasmine Loisirs	30 000	10	300 000		2008	
Total			5 842 470	759 804		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2009
 (Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	33%	3 630 607	93 103	34 060	-	-	3 757 770	2 891 067	223 645	-	-	3 114 712	643 058
Logiciels (en cours)		45 260	127 158	-34 060	-	-	138 358	-	-	-	-	-	138 358
Ecart d'acquisition		138 103	15 397				153 500	44 423	2 649	-	-	44 423	109 077
TOTAUX		3 813 970	235 658	-	-	-	4 049 628	2 935 490	226 294	-	-	3 159 135	890 493

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Terrain	0%	38 751	1 104 307	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	2 774 194	-	-	-	-	2 774 194	376 714	41 992	-	-	418 706	2 355 488
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	9 637 973	728 253	-	110 200	-	10 256 026	2 372 881	417 321	-	-	2 790 202	7 465 824
Mobilier de bureau	10%	1 568 140	-	-	-	-	1 568 140	603 860	26 085	-	-	629 945	938 194
Matériel informatique	33%	1 508 144	261 553	-	-	-	1 769 697	1 449 879	82 839	-	-	1 532 718	236 979
Installations générales	10%	2 930 250	-	-	-	-	2 930 250	1 512 899	123 658	-	-	1 636 557	1 293 693
Constructions en cours		1 239 463	327 973	-	-	-	1 567 436	-	-	-	-	-	1 567 436
TOTAUX		19 727 585	2 422 086	-	110 200	-	22 039 471	6 346 904	691 895	-	-	7 038 799	15 000 672

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>30-juin</u> <u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>31-déc</u> <u>2008</u>
- Passif d'impôt différé, Tunisie Leasing	0	(27 849)	0
- Passif d'impôt différé, MLA	(3 713 018)	(588 114)	(3 211 867)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(3 713 018)</u>	<u>(615 963)</u>	<u>(3 211 867)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	363 509	459 104	284 562
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	3 486 817	1 527 963	3 538 460
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	368 278	196 668	332 633
- Actif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(65 875)	181 322	113 182
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>4 152 729</u>	<u>2 365 057</u>	<u>4 268 837</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>439 711</u>	<u>1 749 094</u>	<u>1 056 970</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>30-juin</u> <u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>31-déc</u> <u>2008</u>
- Stocks	2 807 286	1 511 340	2 114 660
- Clients autres sociétés du groupe	291 146	230 543	213 987
- Fournisseurs, avances	603 369	5 799 606	714 532
- Avances et acomptes au personnel	97 282	77 359	74 492
- Crédit d'impôt	3 437 684	1 764 886	3 233 428
- Autres comptes débiteurs	1 330 048	1 798 388	764 048
- Produits à recevoir des tiers	475 517	303 226	766 334
- Produits à recevoir sur contrats de portages	337 986	441 527	339 940
- Charges constatées d'avance	1 521 497	1 093 713	1 024 709
- frais d'émission des emprunts à long terme	663 440	681 046	721 154
<u>Total brut</u>	<u>11 565 254</u>	<u>13 701 633</u>	<u>9 967 282</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 281)	0	(2 281)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(105 136)	(442 554)	(105 136)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(161 224)	(52 374)	(210 433)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(426 349)	(418 142)	(452 680)
<u>Total net</u>	<u>10 870 263</u>	<u>12 788 563</u>	<u>9 196 751</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
Emprunts			
- Banques locales	102 103 500	74 468 585	88 165 726
- Trésor Tunisien	0	3 319 000	3 319 000
- Banques étrangères	55 991 380	66 017 834	58 222 315
- Emprunts obligataires	115 000 000	97 000 000	114 000 000
- Crédit à court terme UTB	3 719 864	674 559	728 661
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	6 500 000	6 500 000
- Ligne d'avance UIB	0	0	2 000 000
- Billets de trésorerie	67 550 000	62 550 000	58 450 000
Total emprunts	355 364 744	310 529 978	331 385 702
Dettes rattachées			
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	1 167 155	1 023 848	1 167 142
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 388 855	632 350	1 386 004
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 645 228	3 272 729	2 685 426
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	240 422	97 232	128 482
Total dettes rattachées	6 441 660	5 026 159	5 367 054
Total	361 806 404	315 556 138	336 752 756

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période		Total
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	
BANQUES LOCALES	88 165 726	76 350 000	62 412 226	102 103 500	35 815 097	66 288 403	102 103 500
* AMEN BANK	2 187 500	0	437 500	1 750 000	0	1 750 000	1 750 000
* AMEN BANK	0	0	0	0	0	0	0
* AMEN BANK	8 750 000	0	625 000	8 125 000	5 000 000	3 125 000	8 125 000
* STUSID	3 437 500	0	625 000	2 812 500	1 562 500	1 250 000	2 812 500
* BTKD	0	0	0	0	0	0	0
* B.E.S.T BANK	25 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	0	25 000 000	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	0	0	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000
* BANQUE DE L'HABITAT	1 486 027	0	406 329	1 079 698	223 496	856 202	1 079 698
* CITIBANK	0	0	0	0	0	0	0
* CITIBANK	9 000 000	0	0	9 000 000	0	9 000 000	9 000 000
* BTE	1 875 000	0	625 000	1 250 000	0	1 250 000	1 250 000
* BTE	3 334 000	0	833 000	2 501 000	835 000	1 666 000	2 501 000
* ATTIJARI BANK	2 000 000	0	500 000	1 500 000	250 000	1 250 000	1 500 000
* BIAT	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000	5 000 000
* BIAT	0	10 000 000	0	10 000 000	8 500 000	1 500 000	10 000 000
* STB (SIMT)	436 362	0	183 362	253 000	0	253 000	253 000
* AMEN BANK(SIMT)	347 730	0	68 675	279 055	279 055	0	279 055
* AMEN BANK(LLD)	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	0
* AMEN BANK(LLD)	0	250 000	0	250 000	204 548	45 452	0
* AMEN BANK(TCC)	0	0	0	0	0	0	0
* AB (MLA)	2 466 667	0	643 660	1 823 007	589 674	1 233 333	1 823 007
* AGB (MLA)	5 704 167	0	1 298 589	4 405 578	1 938 911	2 466 667	4 405 578
* BNP (MLA)	9 240 773	11 100 000	3 342 783	16 997 990	8 821 907	8 176 083	16 997 990
* CITIBANK (MLA)	7 400 000	0	1 323 328	6 076 672	3 610 005	2 466 667	6 076 672
* AMEN BANK (factoring)	500 000	0	500 000	0	0	0	0
BANQUES ETRANGERES	58 222 315	5 550 000	7 780 935	55 991 380	34 244 422	21 746 958	55 991 380
* Crédit BIRD 3678 TUN	1 840 667	0	288 747	1 551 920	902 608	649 312	1 551 920
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	1 701 942	0	340 391	1 361 551	680 769	680 782	1 361 551
* Crédit FMO V	9 041 500	0	1 506 917	7 534 583	4 520 750	3 013 833	7 534 583
* JEXIM BANK	3 517 238	0	703 446	2 813 792	1 406 897	1 406 895	2 813 792
* BEI (credit participatif)	474 398	0	0	474 398	474 398	0	474 398
* B.A.D	0	0	0	0	0	0	0
* B.E.I	9 775 548	0	1 938 230	7 837 318	5 248 948	2 588 370	7 837 318
* PROPARCO	3 026 471	0	838 632	2 187 839	1 049 408	1 138 431	2 187 839
* OPEC FUND	4 067 000	0	580 999	3 486 001	2 323 998	1 162 003	3 486 001
* FMO (TF)	291 000	0	291 000	0	0	0	0
* BEI (MLA)	17 453 718	0	0	17 453 718	10 505 242	6 948 476	17 453 718
* FMO (MLA)	7 032 833	0	1 292 573	5 740 260	3 431 404	2 308 856	5 740 260
* FRANSABANK	0	5 550 000	0	5 550 000	3 700 000	1 850 000	5 550 000
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	146 388 041	81 900 000	70 193 161	158 094 880	70 059 520	88 035 361	158 094 880

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période		TOTAL
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	
* Emprunt obligataire 2002 II	0	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 2003	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 2004	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 2004 II	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2005 I	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2006 I	9 000 000	0	0	9 000 000	6 000 000	3 000 000	9 000 000
* Emprunt subordonné remboursable "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	16 000 000	0	0	16 000 000	12 000 000	4 000 000	16 000 000
* Emprunt obligataire 2007 I	12 000 000	0	0	12 000 000	9 000 000	3 000 000	12 000 000
* Emprunt obligataire 2007 II	15 000 000	0	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	12 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	15 000 000	0	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000	15 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	15 000 000	0	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000	15 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	15 000 000	0	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000	15 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	0	15 000 000	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000	15 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	114 000 000	15 000 000	14 000 000	115 000 000	84 000 000	31 000 000	115 000 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
- Provisions non affectées, Tunisie Leasing	419 266	419 266	419 266
<u>Total des provisions non affectées</u>	<u>419 266</u>	<u>419 266</u>	<u>419 266</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	958 874	709 637	726 564
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	295 679	195 726	251 701
<u>Total des provisions pour risques</u>	<u>1 254 553</u>	<u>905 363</u>	<u>978 265</u>
<u>Total général</u>	<u>1 673 819</u>	<u>1 324 629</u>	<u>1 397 531</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
- Avances et acomptes reçus des clients	7 295 583	3 157 722	5 445 695
- Dépôts et cautionnements reçus	4 620 343	6 151 640	5 412 937
<u>Total général</u>	<u>11 915 926</u>	<u>9 309 362</u>	<u>10 858 632</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
- Personnel, remunerations dues	143 095	8 655	12 187
- Personnel, provisions pour congés payés	671 704	533 151	459 094
- Personnel, autres charges à payer	1 249 395	880 845	1 084 487
- Fonds social	242 254	186 521	185 797
- Etat, retenues sur salaires	112 180	57 758	51 809
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	389 042	347 980	295 556
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	18 054	48 916	6 008
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 722 918	1 786 727	1 566 739
- Etat, TVA à payer	1 317 707	43 416	665 406
- Etat, autres impôts et taxes à payer	178 270	1 117 687	274 179
- Actionnaires, dividendes à payer	5 867	112 234	5 500
- C.N.S.S	246 961	223 602	185 914
- Autres comptes créditeurs	1 713 373	590 107	1 148 657
- Diverses charges à payer	605 935	1 116 871	1 320 898
- Charges à payer sur contrats de portage	23 064	156 001	180 400
- Produits constatés d'avance	190 545	567 696	205 369
- Comptes courants Tunisie Valeurs & TFG	2 786 696	1 607 342	2 466 466
<u>Total</u>	<u>11 617 061</u>	<u>9 385 509</u>	<u>10 114 466</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin		31-déc
		2009	2008	2008
- Capital social	(A)	29 000 000	28 500 000	28 500 000
- Réserve légale		3 211 665	3 211 665	3 211 664
- Prime d'émission		7 500 000	7 500 000	7 500 000
- Réserves affectées à l'augmentation du capital		0	1 500 000	1 500 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		(108 563)	518 217	377 752
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	795 350	225 369	225 369
- Dividendes reçus des filiales		1 590 069	1 731 120	1 731 120
- Résultats reportés		15 666 481	8 536 377	8 536 377
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		62 544 127	56 611 873	56 471 407
- Résultat net des sociétés intégrées		8 460 193	6 652 063	13 828 228
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 801 321	1 235 643	1 357 438
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(2 158 908)	(1 518 668)	(3 835 441)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		8 102 606	6 369 038	11 350 225
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	70 646 733	62 980 911	67 821 632
Nombre d'actions (2) (*)	(D)	5 800 000	5 800 000	5 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,397	1,098	1,957

(A) Au 30 Juin 2009, le capital social est de DT : 29.000.000 composé de 5.800.000 actions d'une valeur nominale de DT : 5 libérée en totalité.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 30 juin 2009 et au titre des périodes précédentes présentées, est fait sur la base du nombre des actions en circulation au 30 juin 2009.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

30-juin-09
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde 31 décembre 2007	28 000 000	2 637 530	2 000 000	7 500 000	4 889 125	(179 723)	546 964	1 124 047	6 906 817	6 378 279	59 803 039
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2008		574 134						(1 124 047)	4 945 293	(5 432 105)	(1 036 725)
Affectations des résultats des filiales							(321 595)	1 403 851	1 211 536	(946 174)	1 347 618
Dividendes reçus des filiales intégrées								327 269	(327 269)		0
Ecart de conversion						557 475					557 475
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		(500 000)								0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007								(4 200 000)			(4 200 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2008										11 350 225	11 350 225
Solde au 31 décembre 2008	28 500 000	3 211 664	1 500 000	7 500 000	4 889 125	377 752	225 369	1 731 120	8 536 377	11 350 225	67 821 632
Ajustement des capitaux propres d'ouverture						(327 606)			(547 874)		(875 480)
Solde au 31 décembre 2008 ajusté	28 500 000	3 211 664	1 500 000	7 500 000	4 889 125	50 146	225 369	1 731 120	7 988 503	11 350 225	66 946 152
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2009								(1 731 120)	8 922 161	(7 191 041)	0
Affectations des résultats des filiales							569 981	740 000	2 795 386	(4 159 184)	(53 817)
Dividendes reçus des filiales intégrées								850 069	(850 069)		0
Ecart de conversion						(158 709)					(158 709)
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		(500 000)								0
Première résolution approuvée par l'AGE du 04/06/2009			(1 000 000)						1 000 000		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008								(4 189 500)			(4 189 500)
Résultat consolidé au 30 juin 2009										8 102 606	8 102 606
Solde au 30 juin 2009	29 000 000	3 211 664	0	7 500 000	4 889 125	(108 563)	795 350	1 590 069	15 666 481	8 102 606	70 646 733

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring			
- Dans le capital	4 070 831	4 070 831	4 070 831
- Dans les réserves	1 647 593	1 082 147	1 082 147
- Dans le résultat	304 279	303 175	838 857
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital	15 318 024	15 318 024	15 318 024
- Ecart de conversion	(19 301)	(20 200)	(321 712)
- Dans les réserves	2 345 818	365 846	365 846
- Dans le résultat	1 858 735	1 221 084	3 005 434
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la S.I.M.T			
- Dans le capital	339 630	339 630	339 630
- Dans les réserves	(106 901)	(94 783)	(94 783)
- Dans le résultat	(5 343)	(5 398)	(12 118)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital	1 400	1 400	1 400
- Dans les réserves	(1 867)	(5 135)	(5 135)
- Dans le résultat	1 237	(193)	3 268
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS			
- Dans le capital	700 020	0	0
- Dans les réserves	0	0	0
- Dans le résultat	0	0	0
Total des intérêts minoritaires	26 454 155	22 576 428	24 591 689
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	2 158 908	1 518 668	3 835 441

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	30-juin		31-déc
	2009	2008	2008
- intérêts conventionnels	24 133 674	19 520 910	42 428 280
- Intérêts intercalaires	371 879	348 971	630 038
Revenus bruts de leasing	24 505 553	19 869 881	43 058 318
- Intérêts de retard	236 514	462 764	862 634
Total des intérêts de crédit bail	24 742 067	20 332 645	43 920 952
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(78 587)	(87 260)	(190 092)
. Intérêts de retard	(71 591)	(84 778)	(136 895)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	153 499	313 253	520 408
. Intérêts de retard antérieurs	159 695	171 806	312 530
Variation des produits réservés	163 016	313 021	505 951
Total des revenus du leasing	24 905 083	20 645 666	44 426 903

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

	30-juin 2009	2008	31-Déc 2008
- Commissions de factoring	1 613 001	1 491 044	3 116 912
- Intérêts de financement	2 214 320	2 220 372	4 745 366
Total	3 827 321	3 711 416	7 862 278

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2009	2008	31-déc 2008
- Intérêts des emprunts obligataires	3 822 512	3 109 544	6 605 348
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	1 881 533	2 043 290	5 942 103
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 960 600	2 657 725	4 037 386
- Intérêts des billets de trésorerie à long terme	600 870	594 402	1 352 295
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	168 218	145 500	328 184
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>9 433 734</u>	<u>8 550 461</u>	<u>18 265 316</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	759 599	520 511	729 034
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	1 121 532	1 122 419	2 478 517
- Autres	423 606	137 752	669 260
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 304 736</u>	<u>1 780 682</u>	<u>3 876 811</u>
Total général	11 738 470	10 331 143	22 142 127

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30-juin 2009	2008	31-déc 2008
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	1 383 626	901 068	4 610 821
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(2 831 724)	(2 233 996)	(3 760 519)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	360 611	142 018	125 124
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(79 422)	(49 937)	(129 085)
- Créances abandonnées (Tunisie Leasing)	0	1 543 935	4 048 919
- Reprises de provisions suite à l'abandon de créances (Tunisie Leasing)	0	(1 543 943)	(4 048 919)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	84 241	0	20 474
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	(1 082 670)	(1 240 855)	866 815

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30-juin 2009	2008	31-déc 2008
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	67 500	0	74 680
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(177 014)	(19 480)	(535 858)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	0	0	206 937
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs	0	(5 000)	(16 692)
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	0	365 247	39 521
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	440 126	46 777	173 046
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	330 612	387 544	(58 366)

NOTE 25 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 Août 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2009

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2009. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2009 de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), Tunisie LLD, Tunis Call Center, Tunisie Valeurs, STIF, SPCS et Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à **1 217KDT**, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Août 2009

Les commissaires aux comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Mohamed LOUZIR**

**Cabinet FINOR
Fayçal DERBEL**

2009 AS 1759